



Le Puy-en-Velay, le 07/05/2021

SITUATION SANITAIRE ET VACCINATION EN HAUTE-LOIRE POINT DE SITUATION AU 7 MAI 2021

En Haute-Loire, une légère décrue est observée depuis plusieurs jours, malgré des chiffres qui demeurent élevés et dont les évolutions quotidiennes restent incertaines. Au 6 mai, le taux d'incidence s'élève à 298,4 pour 100 000 habitants (moyenne nationale 214,7 pour 100 000 habitants, 208,3 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes). Chez les plus de 65 ans, ce taux est de 166,2 pour 100 000 habitants. Le taux de positivité des tests réalisés est de 10,9% (6,9% au niveau national et 7,8 % au niveau régional). La part du variant britannique est toujours largement majoritaire. Il a été détecté dans 96,6 % des tests, contre 1,1 % pour les autres variants.

86 personnes sont encore prises en charge dans les hôpitaux du département dont 8 en réanimation.

Depuis le début de l'épidémie en mars 2020, 244 personnes sont décédées en milieu hospitalier en Haute-Loire.

L'évolution quotidienne des indicateurs doit inviter à la plus grande prudence et au respect des mesures sanitaires (couvre-feu, port du masque et gestes barrière), et ce, même pour les personnes ayant été vaccinées. Le port du masque est recommandé dans le cadre des interactions sociales.

Chacun doit donc être acteur de la lutte contre la diffusion de l'épidémie. La stratégie de réouverture annoncée par le président de la République étant conditionnée à la situation sanitaire départementale, nous devons, toutes et tous, conserver les habitudes sanitaires prises depuis maintenant plusieurs mois afin d'éviter une reprise épidémique qui pourrait venir remettre en cause ce calendrier.

Point de situation sur la vaccination en Haute-Loire

En terme de vaccination, la Haute-Loire, notamment grâce au concours apporté par l'ensemble des collectivités du département, maintient son rythme de vaccination. Comme annoncé précédemment par le Gouvernement le département se prépare à accroître sa capacité vaccinale dans les semaines à venir, avec l'ouverture de la vaccination aux personnes de plus de 50 ans à compter du lundi 10 mai.

Au total 61 157 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin (27% de la population) et 34 797 personnes ont été complètement vaccinées (15,3 % de la population).

La stratégie « aller vers » se poursuit en Haute-Loire avec l'appui du SDIS dans les centres de vaccination existants, ainsi que pour les opérations de vaccination des professionnels de 55 ans et plus considérés comme prioritaires.

En complément, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie poursuit ses appels auprès des personnes de plus de 75 ans non vaccinées.

Cette action, réalisée en coordination avec les centres de vaccination du département, vise à faciliter la prise de rendez-vous.

Bilan des opérations de contrôles réalisés dans le cadre du respect des mesures sanitaires

L'ensemble des contrôles réalisés par les forces de l'ordre ainsi que le service concurrence et répression des fraudes ont révélé des infractions en ce qui concerne le couvre-feu, les restrictions de déplacement ou encore les interdictions de rassemblements de plus de six personnes sur la voie publique, mais également des infractions sur le non-respect de la réglementation au sein de certains établissements recevant du public.

Ainsi, sur les quinze derniers jours, plusieurs centaines de contrôles ont été réalisés, ayant donné lieu à une centaine de verbalisations (non-respect du couvre-feu, non-port du masque, déplacements et circulation non autorisés et pour des rassemblements non autorisés).

Par ailleurs, une cinquantaine de contrôles ont été menés par le service Concurrence et répression des fraudes qui ont porté sur le respect des interdictions de vente des produits qualifiés de "non essentiels" et se rapportant aux activités non listées dans le décret.

Ils ont été réalisés auprès des grandes et moyennes surfaces à dominante alimentaire du département mais aussi auprès des grandes surfaces spécialisées et des commerces de proximité.

Ces contrôles se sont traduits par une dizaine de procédures (mises en demeure, avertissements et une procédure judiciaire). Ils ont majoritairement été réalisés auprès des établissements d'une surface supérieure à 400 m².

Les contrôles sont actuellement poursuivis sur les deux axes à l'occasion des contrôles habituels du service.

Plus que jamais, le respect des règles sanitaires en vigueur et en particulier celui des gestes et mesures barrières constitue une condition majeure pour une amélioration positive de la situation.

Il importe de conserver, ensemble, l'application de ces dernières pour espérer, dès que possible, un retour à la normale.